

Commune de La Chapelle en Vercors

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le 12 février le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle en Vercors étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel TARIN, Maire

Conseillers en exercice : **11** Conseillers présents : **9** Conseillers votants : **11**

Présents : Jean-Michel TARIN, Stéphane ROUX, Frédéric ALLIER, Annette CHAMOTIN, Yves PESENTI, Robert JUGE, Alexandre BONNIER, Bernard BREYTON, Pascal GIVERT

Absents : Roger POIZAT a donné pouvoir à Pascal GIVERT, Mélanie RECOLLIN-BELLON a donné pouvoir à Annette CHAMONTIN,

Secrétaire de Séance : Robert Juge

.....

Monsieur le Maire, préside la séance. Il constate le quorum et déclare la séance ouverte. Il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2026 est adopté à l'unanimité.

1- PRESENTATION DES COMPTES 2025

Rapporteur : Jean-Michel TARIN

Le Maire présente les comptes de l'exercice 2025. Le fonds de roulement est de 672 000 euros alors que l'objectif était de 450 000 €. La CAF nette est de 80 000 € ce qui permet d'envisager le financement d'investissement chaque année. L'endettement est en baisse : le capital restant dû est de 236 000 euros.

La commission finance du 26 février sera l'occasion de décider les investissements à inscrire au budget 2026.

2- APPROBATION DU PROGRAMME FORESTIER 2026

Rapporteur : Yves PESENTI

Yves Pesenti, adjoint au Maire, présente le programme forestier, proposé par l'ONF et validé par la commission forêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les travaux de l'année 2026 ci-dessus :

- Travaux sylvicoles : 13 358 € HT
- Travaux de maintenance : 780 € HT
- Travaux d'infrastructure : 8 950 € HT
- Travaux d'exploitation : 14 332 € HT

- sollicite les subventions auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes et du Département de la Drôme aux taux le plus élevés.

- sollicite une subvention auprès de Sylv'actes au taux le plus élevé.

- donne pouvoir à Monsieur le Maire-Adjoint chargé des travaux forestiers d'engager ou non les travaux cités ci-dessus conformément au total de l'enveloppe budgétaire et de sa répartition.

- décide pour l'exercice 2026, la vente des parcelles suivantes :
 - Vente parcelles, 35, 37 et chablis – contrat Bois Façonné en Régie (résineux et feuillus)

Il incombe au propriétaire de mettre à disposition de l'O.N.F. un volume de bois façonnées bord de route en vue de leur vente groupée, conformément aux articles L214-7 et D214-22 du Code Forestier.

- Vente parcelles 19, 25, 26, 51 et 52 – Bois sur Pied (résineux et feuillus)

3 DEMANDE DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS

Rapporteur : Frédéric Allier

Frédéric ALLIER, conseiller municipal délégué, expose au conseil municipal la proposition d'attribution des subventions aux associations décidée en commission pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'attribuer les subventions suivant le tableau ci-après.
- Les subventions de fonctionnement seront versées après le vote du budget

ASSOCIATIONS	subvention attribuée 2026	Valorisation mise à disposition de matériel/personnel/ local 2026
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT		
CAF Vercors Sud + Ski Club	1 000,00 €	
Les Amis des l'Ecoles fonctionnement	2 750,00 €	600,00
La maison Pour Tous	2 500,00 €	
Les Souffleurs		
Vercors Rugby	1 500,00 €	600,00
Lou Vioule (sentiers + vivaces)	600,00 €	
Vercors Ski de Fond	3 000,00 €	1000,00
Club des Gentianes (3ème âge)		150,00
Paroisse		150,00
Maison de l'aventure (cirque)	150,00 €	
Maison de l'aventure (navette)		
TOTAL	11 500,00 €	2 500,00 €

- décide que la subvention d'animation sera versée aux associations sur présentation du bilan financier de l'animation.

SUBVENTIONS ANIMATION		
Les Drayes du Vercors	1 200,00 €	
Les Yeux Fertiles (Festival des Chapelles)	800,00 €	200,00
Maison de l'Aventure (aides aux actions Ciné	400,00 €	
La Boule du Vercors		600,00
Les Amis de l'Ecole (Voyage avec cycle piscine)		
Vercors Rugby (manifestations)	500,00 €	
Le Gros Bal du Vercors		1200,00
Yapaphotos	150,00 €	
Le Bazar de St Martin (Tête en Terre)		
Vents du Vercors	300,00 €	
CAISSE DE RESERVE		
TOTAL	3 050,00 €	2 000,00 €

- dit que les crédits seront inscrits au budget 2026.

Frédéric Allier explique les nouvelles modalités d'attribution des subventions par la CCRV. Toutes les associations qui disposent d'une trésorerie supérieure à 1 année de fonctionnement n'ont pas reçu de subvention en 2026. Au niveau communal, cela concerne le Vercors Rugby, la MPT et le CAF Vercors Sud.

Pascal Givert souligne que une bonne trésorerie démontre également la grande implication des bénévoles dans l'association. Stéphane Roux s'interroge de la part d'enfant de la Chapelle en Vercors sur l'ensemble des adhérents.

4 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR SOUTENIR LE DEVENIR DE LA RACE BOVINE VILLARD DE LANS

Rapporteur : Yves Pesenti

Le syndicat interprofessionnel du bleu du Vercors-Sassenage (SIVER) sollicite les communes pour soutenir une action de préservation de la race Villarde.

Yves Pesenti fait lecture du courrier reçu en mairie.

La DNC (dermatose nodulaire contagieuse), maladie qui touche les bovins depuis plusieurs mois maintenant, est une véritable menace pour la préservation de cette race patrimoniale si jamais elle venait à toucher le Vercors. L'abattage des troupeaux, qui semble être la solution pour se préserver de la maladie, serait sans nul doute synonyme de grande difficulté pour le maintien de la race.

Aussi, consciente de cet enjeu, la filière du bleu du Vercors-Sassenage, en collaboration avec ses partenaires (Osrar, PnrVercors, Villardes Avenir), a décidé de lancer une cagnotte en ligne pour réunir les fonds nécessaires pour la collecte et la conservation d'embryons au printemps prochain pour garantir à la race d'exister.

La commission agriculture –forêt propose de verser une subvention de 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 500 € au syndicat interprofessionnel du bleu du Vercors-Sassenage pour soutenir le devenir de la race bovine Villard de Lans.

5 – APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE DU MERCREDI

Rapporteur : Frédéric Allier

En 2025, une participation financière de 3 200 euros a été mise en place pour soutenir les activités

des mercredis scolaires de la Maison de l'Aventure. Le montant de la participation est fixé en fonction du nombre d'habitant et non de la fréquentation des enfants, ceci permettant une meilleure visibilité pour le budget.

Il est proposé de reconduire cette convention de partenariat pour l'accueil de loisirs des mercredis scolaires pour l'année 2026. Le montant reste inchangé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la convention de partenariat relatif à l'accueil de loisirs périscolaires du mercredi « Les Marmottons » pour l'année 2026, dont la participation financière communale s'élève à 3 200 €,

6 – MISE EN PLACE DES CHANTIERS JEUNES

Rapporteur : Robert Juge

Pour permettre aux jeunes d'avoir une expérience de travail, EVS VERTAPOPOP prévoit d'encadrer ces chantiers jeunes d'une semaine par été. La commune soutient cette initiative depuis 2022.

L'EVS organise le recrutement, rédige les contrats de travail et les fiches de paie. La Commune s'engage à définir un chantier et à rembourser à l'EVS le salaire des jeunes et le travail administratif.

Le chantier est prévu du 27 au 31 juillet 2026 et se déroulera au refuge de Pré Valet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention de partenariat pour les chantiers jeunes EVS Vertapop pour l'année 2026 pour une semaine et l'accueil de 4 jeunes.

Le chantier est prévu du 27 au 31 juillet 2026 pour aider dans les travaux d'aménagement de la cabane de Pré Valet.

7 – CREATION DES POSTES D'AGENTS TECHNIQUES CONTRACTUEL RATTACHE AU CAMPING MUNICIPAL

Rapporteur : Frédéric Allier

Le fonctionnement du camping municipal du 18 avril au 1er novembre 2026 nécessite l'embauche de trois agents techniques contractuels suivant les modalités suivantes :

- Un contrat temps plein 35 h du 13 avril au 6 novembre 2026
- Un contrat temps non complet à 30 h du 13 avril au 6 novembre 2026
- Un contrat à temps plein 35 h du 1er AVRIL au 31 août 2026. Ce poste sera rattaché au service technique et aura pour missions principales l'entretien des espaces verts (camping, cimetière, jardin de ville ...), travaux d'entretien des bâtiments, entretien des blocs sanitaires en juillet et août.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la création de trois postes d'agent technique contractuel pour accroissement temporaire d'activité :

- Un contrat temps plein 35 h du 13 avril au 6 novembre 2026 (IB 446 / IM 397),
- Un contrat temps non complet à 30 h du 13 avril au 6 novembre 2026 (IB 446 / IM 397)
- Un contrat à temps plein 35 h du 1er avril au 31 août 2026
(indice de rémunération IB : 368 / IM 367) ;

8 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DU VERCORS

Rapporteur : Jean- Michel Tarin

La Communauté des Communes du Royans Vercors a confié une mission Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) au cabinet H2O pour travailler sur la programmation des travaux de la piscine de la Chapelle en Vercors. Il a été prévu une participation de la commune à hauteur de 4 638 €.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES Prévisionnelles HT		€	%
AMO Etude Programmation Piscine Intercommunale du Vercors		37 100 €	100%
RECETTES		€	%
Banque des Territoires (enveloppe PVD)		18 550 €	50%
Commune La Chapelle-en-Vercors		4 638 €	12,5%
CCRV		13 913 €	37,5%
TOTAL :		37 100 €	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la participation communale de 4 638 € pour l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour les travaux de la piscine ;

9 – MAINTIEN DU NIVEAU DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS A LA SUITE DE LA LOI SUR LE STATUT DE L'ELU DU 23/12/2025

Rapporteur : Jean-Michel Tarin

Par délibération du 23 juillet 2020, le montant des indemnités du Maire et des Adjointes a été fixé à un taux inférieur au barème. La loi sur le statut des élus en date du 23/12/2025 revalorise les indemnités du Maire et des Adjointes en augmentant le taux maximum d'indemnités.

	Ancien taux maximum % de IB	Nouveau taux maximum % IB	Taux appliqué depuis 07/2020
Maire	40.30	44.30	32.14 %
Adjoint	10.70	11.77	9 %

IB 1027 = 4 110.52 €

Le Maire propose de maintenir le taux actuel et de ne pas appliquer la revalorisation de l'indemnité du Maire et des Adjointes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de maintenir le taux d'indemnités pour l'exercice des fonctions de Maire à 32.14% de l'indice 1027
- décide de maintenir le taux d'indemnités pour l'exercice des fonctions d'Adjoint à 9 % de l'indice 1027
- dit que l'enveloppe globale prévue aux articles L 2123-22 à L 2123-24 du code général des collectivités territoriales n'est pas dépassée ;
- que l'indemnité de fonction sera automatiquement revalorisée en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payée mensuellement ;

10 – REMBOURSEMENT DE FRAIS A DES AGENTS COMMUNAUX

Rapporteur : Jean-Michel Tarin

Mme Florence Mathian a acheté des petites fournitures pour la salle des fêtes pour un montant de 37.25 € suivant la facture Amazon du 16/05/2025.

Mme Patricia Demary a acheté des petites fournitures pour la cantine pour un montant de 19,44 € suivant la facture E. Leclerc du 26/11/2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de rembourser les frais d'achat d'un montant de 37,25 € à Mme Florence Mathian par l'émission d'un mandat au compte 6068 autres matières et fournitures ;
- décide de rembourser les frais d'achat d'un montant de 19.44 € à Mme Patricia Demary par l'émission d'un mandat au compte 6068 autres matières et fournitures ;

11 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Rapporteur : Yves Pesenti

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à acquérir l'habitation située 30 avenue des Acacias, parcelle AH 179 d'une surface de 137 m².

12 – RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SECOURS

Rapporteur : Jean-Michel Tarin

Par délibération du 8 décembre 2022, l'EPIC Les Stations de la Drôme a été désigné comme prestataire de service en matière de distribution de secours sur les pistes nordiques de notre territoire.

La convention de prestation de secours entre l'EPIC et la Commune doit être renouvelée à compter de la saison 2025-2026.

Le Maire fait lecture du contrat de secours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne l'EPIC « les Stations de la Drôme » comme prestataire de service en matière de distribution de secours sur les pistes nordiques de notre territoire et autorise le Maire à signer la convention de prestation de secours entre l'EPIC « les Stations de la Drôme » et la Commune.

POINTS D'INFORMATION ET D'ACTUALITÉ

- Le Maire signale que la société Gabamousse représentée par Arnaud Verin est intéressée pour louer les locaux de l'ancienne Perception à compter du 1^{er} mai 2026. Depuis la fin de l'occupation des locaux par la Trésorerie, la mise à disposition de ces locaux à la CCRV était devenue caduque. C'est donc la Commune qui va louer ces bâtiments.
- Annette Chamontin interroge le Maire sur l'absence de communication par la Mairie sur la tenue de la réunion du 13 février qui a pour but d'informer les habitants sur les conséquences de l'absence de candidats aux municipales.
Le Maire a obtenu des informations sur la mise en place de la délégation spéciale auprès des services de la Sous-Préfecture de Die.
- Une distribution du compost Bokaworm est prévue le 18 avril. Les conseillers donnent leur accord pour que le parking soit réservé. Un marché de plants sera organisé en même temps.
- Yves Pesenti informe le Conseil qu'il n'y aura pas de coupe d'affouage en 2026 car l'ONF ne peut pas fournir 40 lots de bois. Une communication sera faite auprès des habitants.

- Yves Pesenti annonce que les négociations de la Délégation de Service Public du SIEAV sont en cours finalisation avec Veolia.
- Le Maire fait un point sur le dossier de la microcentrale de l'Aygue. La Sous Préfète va présenter le projet auprès du Bureau National de la Simplification pour essayer de solutionner le problème de la garantie bancaire. D'autre part, une des entreprises retenues pour le marché de travaux a fait faillite.

Fin du conseil à 21h30

